



COMPTES RENDUS CCPC du 01 juin 2018

La Commission Consultative Paritaire Compétente des personnels navigants (CCPC) s'est réunie ce jour, le 01 juin 2018 sous la présidence du chef du bureau A2 et en présence du chef du bureau B2.

Nous avons déroulé l'ordre du jour :

Point 1

Approbation des procès verbaux des trois CCPC de 2017 et de la première de 2018.

Point 2

Suite à la titularisation d'un agent lors de la dernière CAPC, celui-ci est nommé dans le statut d'emploi à compter du 01 janvier 2018.

Point 3

Les trois agents sollicitant une inscription hors période au tableau annuel des mutations ont vu leur demande acceptée.

Toutefois, le syndicat UNSA Douanes fait remarquer au président que la demande d'un des agents est du fait de la tenue tardive de la CAPC de titularisation de décembre 2017 et non du fait de l'agent lui-même. Ce que l'administration reconnaît.

Point 4

Un agent voit sa demande de radiation du tableau annuel des mutations acceptée.

Point 5

Le président nous propose 3 mouvements :

- un pilote d'hélicoptère vers la DRGC Antilles Guyane au titre normal.
- un pilote d'avion vers la BSAM de Hyères au titre du RC.
- un PNT avion vers la BSAM de Hyères au titre de la réorganisation.

Les trois mouvements sont approuvés à l'unanimité.

Point 6

Aucune candidature de catégorie A recevable à l'enquête en vue de pourvoir un poste de chef de la CIHD n'a été transmise à l'administration.

Point 7

En réponse à l'enquête en vue de pourvoir un poste de chef de la CIHD, catégorie B, la seule candidature transmise a été acceptée à l'unanimité.

Questions diverses :

- La problématique des 120 h au regard de la disponibilité actuelle est systématiquement prise en compte de manière favorable par l'administration qui toutefois « n'a pas le temps » d'étudier toutes les implications de cette problématique.

- Protocole Gendarmerie-Douane : Un protocole existait déjà depuis 2010, ce nouveau protocole précise certains points qui étaient restés flous jusqu'à présent. Une communication sera bientôt faite par le chef du bureau B2.

- Un concours catégorie A TSI est organisé, cependant toujours rien à l'horizon en vue d'un concours catégorie A pour les aériens... Nous ne sommes pas la priorité de notre administration.

- La discussion sur le format des BSAM est repoussée à la création du SCN et les disparités d'effectifs actuelles ne seront traitées qu'à l'aulne des besoins du SCN.

Cela est bien confirmé par la non expression de besoin du DI de méditerranée alors que les ER PNT sont déficitaires.

-Futurs recrutements :

Sur les 3 postes catégorie A proposés à la CNOI, un seul candidat s'est manifesté mais a ensuite refusé le poste proposé.

Sur les 11 postes d'aériens catégorie B proposés (dont 1 OGMN), seuls 4 PNNT hélicoptères se sont manifestés.

Vos élus et experts en CCPC

**Vincent THOMAZO – Jean-Claude BAFFOGNE – Noël HUMBERT – Gilles VERA
Stéphane BALLESTER – Hervé POLLET – Romain DESPOUY**

UNSA DOUANES – 6 rue Louise Weiss – Bâtiment Condorcet – Télédéc 322 – 75703 PARIS CEDEX 13

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com

